

République française

 Département de la
 Haute-Savoie

 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains

**Commune de
 CERVENS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023 à 20 H

Convocation
 du 03/02/2023

L'an deux mil vingt-trois le 7 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : - 13
 Quorum : ----- 07
Présents : --- 10
 Absents : ----- 03
 Pouvoirs : ----- 00
 Votants : ----- 10

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : DECOMBARD Coralie/ Ruta NOEL/ SANDRAL Linda/

VOTE

Pour : ----- 10
 Contre :----- 00
 Abstentions :-- 00

Secrétaire de séance : Mme Catherine VUARGNOZ

**Affaires
 culturelles**

OBJET : Convention pour le Plan de Développement de la Lecture Publique (PDLP) 2022-2027 entre le Conseil Savoie Mont Blanc et la commune.

**Délibération
 N°2023-05**

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise
 Le : 10/02/2023

Reçue en Préfecture
 Le : 10/02/2023

Mise en ligne sur le site
 de la commune
 Le : 10/02/2023

Le Maire Gil THOMAS



LE MAIRE INFORME le conseil de la demande du Conseil Savoie Mont Blanc d'adopter une délibération autorisant la signature de la convention pour le Plan de Développement de la Lecture Publique de 2022-2027.

LE MAIRE RAPPORTE :

- Cette convention a pour objet de permettre l'accès aux services de la Direction de la Lecture Publique.
- L'activité et les missions des bibliothèques sont encadrées par la loi N°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.
- La Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) accompagne les communes et les communautés de communes pour le développement de leurs bibliothèques et réseaux de bibliothèques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ AUTORISE le Maire à signer la convention socle pour le Plan de Développement de la Lecture Publique (PDLP) 2022-2027 ci-annexée, entre le Conseil Savoie Mont Blanc et la commune.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Catherine VUARGNOZ

